



Décision relative à une demande de changement de dénomination et d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **IOTA L** en **CYRUS** et la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à ce produit*

*de la société Nichino Europe Co., Ltd
enregistrées sous les n° 2025-2159 et n°2025-2182*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom IOTA L.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	
Nouvelle dénomination	CYRUS – RIALTO – IOTA L
Ancienne dénomination	IOTA L
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	Nichino Europe Co., Ltd Vision Park Histon 5 Pioneer Court CB24 9PT CAMBRIDGE Royaume-Uni
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	460 g/L - flutolanil
Numéro d'intrant	9200379
Numéro d'AMM	9200379
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 01/09/2025

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

1B855C32081749B...